



Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et
Collèges

Communiqué
du 17 novembre 2016

Contractuels enseignants: aucune baisse de salaire, aucune pression sur les personnels!

La ministre dit que les concours font le plein. Sur le terrain, la réalité est toute autre. Les 60 000 postes, on ne les voit pas ! Dans ce contexte, un décret, publié le 29 août 2016 rend possible le recrutement à bac+2 en cas d'absence de candidats pour la discipline. Alors que la mastérisation, que FO n'a cessé de dénoncer, impose aux futurs collègues de détenir un master 2 pour accéder à la titularisation.

Des économies sur le dos des personnels !

De quatre catégories, correspondant au niveau du diplôme, on passe à 2 catégories. La nouvelle grille entraîne un alignement vers le bas pour les collègues titulaires d'un master qui feront désormais partie de la catégorie I : ils y perdent puisqu'ils étaient embauchés à l'indice majoré de 403. Ils le seront maintenant à l'indice majoré de 367. Comme le reconnaît le rectorat de Rouen, le décret rend possible la rémunération des nouveaux contractuels BAC + 5 à un niveau inférieur à celui d'aujourd'hui.

Autonomie accrue des recteurs, rémunération en fonction de la loi de l'offre et de la demande

Aucune grille nationale d'avancement indicative n'a été publiée par le ministère. Et pour cause! Le décret dispose que la rémunération peut varier en fonction «*de la spécificité du besoin à couvrir* ». Par exemple, le rectorat de Marseille propose un niveau indiciaire pour les personnels exerçant en zone rurale, éloignée des centres urbains de l'académie.

Evaluation-rééducation : les agents contractuels ne sont pas des cobayes

D'ores et déjà, une grille d'évaluation des compétences, proche du projet d'évaluation des enseignants, visant à évaluer les contractuels, se met en place dans certaines académies. Tous les professeurs, titulaires comme contractuels, sont concernés: l'évaluation c'est la formation obligatoire, la rééducation, les pressions, le ralentissement de la carrière et pour les contractuels, le licenciement.

Au lieu de revaloriser les salaires de tous, et de créer des postes, la ministre permet aux recteurs de recruter des personnels précaires le moins cher possible. Nivellement par le bas des rémunérations, évaluation-sanction, formations-rééducation, multiplication des pressions sur les personnels.

Le SNFOLC revendique :

- **une grille indiciaire et d'avancement nationale de référence la plus favorable pour les contractuels,**
- **aucune baisse de rémunération,**
- **abandon du projet de texte sur l'évaluation des enseignants.**

Le SNFOLC invite les collègues à se réunir dans leur établissement en assemblée générale et en heure d'information syndicale pour exiger le retrait du projet de réforme. Tel est le sens de la lettre FO, CGT, SUD à la ministre lui demandant de renoncer à son projet de texte sur l'évaluation et de la pétition initiée par FO vers tous les personnels.